

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

**DIXIÈME ANNÉE N°1192 DU 9 FÉVRIER 2015**

1801/2015 : 214<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

BONNE SEMAINE



SUIVEZ NOUS SUR



# LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 15

SANTÉ page 28

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 29

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 32

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 42

Nombre de pages :44

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :**  
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

## **ADMINISTRATION :**

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 55 93 53 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 55 93 53 ;

Agence de presse : Média info

## **RÉDACTION**

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : ELUTHER JEAN PAUL**

**COMITÉ DE RÉDACTION: José Ayassamy; Romuald Myriam; Jacques Davila; Wesley Aminata.**

**2 LA NATION N°1192 / LUNDI 9 FÉVRIER 2015**

# **A**FFAIRES NATIONALES

## **POLITIQUE**

### **LETTRE OUVERTE DE LKP À M. FRANÇOIS HOLLANDE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Objet : PORT en EAUX PROFONDES = DANGER POUR LA  
GUADELOUPE**

**Monsieur le Président de la République Française,**

**Pendant que l'émotion et l'attention des Guadeloupéens étaient captivées par les drames de CHARLIE HEBDO, de MONTROUGE et de VINCENNES, les lobbies qui soutiennent le projet de port, Victorin LUREL et le Préfet s'accordent en catimini sur le démarrage des travaux de dragage des boues du fameux port en eaux profondes.**

**Ainsi, un conseil d'administration exceptionnel a eu lieu le jeudi 8 janvier pour arrêter la date de démarrage officiel des travaux fixé au 15 février (encore une fois en plein carnaval). Curieusement, aucune annonce n'a été faite à la presse et c'est en lisant un hebdomadaire breton spécialisé « Le Marin » que l'on apprend ce qui se passe en Guadeloupe.**

**Il s'agit pourtant de notre pays, de nos vies. C'est donc dans le plus grand secret et pour des histoires de gros sous qu'ils s'apprêtent à détruire notre pays.**

**Comment en sommes-nous arrivés là ?**

**Une « consultation » a été organisée mais en vérité, celle-ci n'était qu'une vaste farce :**

**C'est en catimini et en plein carnaval (février mars 2013)**

**que l'Etat a lancé une consultation publique autour du projet de grand port de Guadeloupe.**

**Un dossier a été mis en consultation (quand il était mis à disposition du public) dans seulement 5 mairies (Petit-Bourg, Goyave, Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre et Gosier) pour tout le territoire guadeloupéen.**

**Certains membres du comité de pilotage, étaient chargés de recueillir des témoignages écrits auprès de personnes qui n'ont jamais rencontré la commissaire enquêtrice ; tout cela pour gonfler les chiffres favorables à ce projet destructeur.**

**Le président du conseil d'administration du port était même présent dans le bureau de la commissaire enquêtrice (derrière elle) durant les entretiens à la mairie de Baie-Mahault. Aussi, pas étonnant que ce projet ait été validé par la commissaire malgré toutes les réserves qu'elle a soulevées notamment sur le plan environnementale.**

**Certains salariés du Port ont même bénéficié d'autorisation d'absence pour aller gonfler les soutiens à ce projet.**

**Le fameux comité de pilotage (qui ne s'est jamais réuni) ne regroupe quasiment que des structures contrôlées par les services de l'Etat qui ne représentent guère les intérêts des travailleurs, ni ceux du Peuple ni ceux de la Guadeloupe.**

**Le 14 novembre 2014, et toujours en catimini, les présidents du Comité Economique et Social Régional (CESR) et du Conseil de la Culture de l'Education et de l'Environnement (CCEE) de Guadeloupe, visiblement aux ordres des importateurs distributeurs, ont organisé une réunion commune des bureaux de ces deux structures en vue de faire adopter une motion visant à contraindre l'Etat à donner son accord pour accélérer le démarrage des travaux de destruction de notre éco système. Les syndicats ouvriers notamment l'UNSA, l'UGTG et FO et plusieurs membres du bureau de ces deux structures se sont opposés à cette entourloupe. Du coup, il n'y a eu aucun vote sur cette**

**motion.**

**Le 21 Novembre 2014, nouvelle réunion commune CESR CCEE mais cette fois-ci sans inviter les syndicats ouvriers troubles fêtes. Il en ressort une motion signée par les deux présidents du CESR et du CCEE demandant au préfet de prendre les arrêtés nécessaires et cela dans le but d'accélérer le démarrage des travaux.**

**Mieux encore, tous les arrêtés préfectoraux liés réserves environnementales ont été pris par le préfet le 31 décembre 2014, en pleine fête dans le silence le plus total alors que ces réserves sont toujours d'actualité.**

**Pour rappel, les travaux de dragage du port avaient été reportés pour des raisons liées à la validation par la préfecture et par la Deal du plan d'immersion des boues de dragage et du protocole de transplantation des herbiers et des coraux.**

**Et pourtant, malgré aucun élément nouveau lié à ces deux réserves environnementales, le préfet a quand même pris les arrêtés, la DEAL a donné son accord et le conseil d'administration a entériné le tout, ce 08 janvier dernier.**

**Tout cela relève de la magouille.**

**Au mois d'octobre 2013, Ségolène ROYAL et Georges PAULANGEVIN ont participé à une conférence internationale sur la biodiversité organisée en Guadeloupe. Tous les intervenants ont soutenu l'impérieuse nécessité de défendre notre bio diversité.**

**Et pourtant, pas un mot sur le port en eaux profondes. Et surtout pas un mot sur la destruction de cette biodiversité occasionnée par un tel projet.**

**Derrière ce pompeux projet de « Grand port de Guadeloupe » se cache en fait un plan très simple : Faire de la Guadeloupe la plaque tournante du commerce de**

**marchandises dans la Caraïbe. Ils comptent débarquer chaque année en Guadeloupe pas moins de 1.200.000 containers, venus des quatre coins de la terre.**

**Et pour cela, il faut des infrastructures capables d'accueillir les super cargos, les fameux Panamax, transportant des milliers de boîtes à chaque passage via le canal de Panama, élargi pour la circonstance.**

**Pour nous appâter, ils parlent de la création de centaines d'emplois et de la baisse des prix des produits importés qui arriveraient chez nous plus rapidement. En réalité, la vérité est loin d'être aussi rose qu'il n'y paraît, tant sur le plan environnemental, que sur le plan économique et social, aussi bien pour la Guadeloupe que pour l'ensemble des îles de la Caraïbe.**

**Personne n'est dupe, les écarts de prix entre la France et la Guadeloupe ne sont pas dû au coût du transport ni à celui du carburant mais aux marges exorbitantes réalisées par les importateurs distributeurs. C'est là, la pwofitasyon.**

**Le projet de grand port, c'est :**

**Un danger pour l'environnement. Pour construire cette plateforme, ils doivent fouiller audelà de 17 mètres de profondeur dans une zone vaseuse et marécageuse contenant des résidus d'hydrocarbures notamment avant de rejeter les boues de dragage quelques hectomètres plus loin, en pleine mer. Ces dépôts boueux sont évalués à la superficie de la ville de Pointe-à-Pitre sur un à deux mètres et demi de haut. Rien que ça !**

**Les arrêtés préfectoraux du 31 décembre prévoient la transplantation des herbiers et des coraux avant le démarrage des travaux de dragage. D'après le journal breton, il faut transférer 3300 m<sup>2</sup> de phanérogames marines et 4150 colonies coralliennes vers deux sites receveurs avant le 15 février. Ne soyons pas dupes, il ne s'agit là que d'un leurre pour nous faire croire que ce projet respecte**

**l'environnement. En réalité, il n'en est rien et personne n'ira voir ce qui se passe sous la mer.**

**C'est donc une véritable catastrophe écologique et donc humaine qui se prépare. Ces travaux d'extraction et le déversement des boues et autres matériaux entraineront la destruction des fonds marins, la mort de la faune et de la flore pour des décennies ainsi que la détérioration des plages de Capesterre Belle-Eau à l'île Marie-Galante en y incluant Sainte-Anne et Saint-François : LA MORT DE NOTRE BIODIVERSITE.**

**C'est ce même constat qui a conduit le tribunal administratif de Rennes à annuler l'arrêté préfectoral de juin 2011 autorisant le rejet en mer de 165 000 m<sup>3</sup> de vases issues du dragage des ports de Loctudy et de Plobannalec-Lesconil.**

**En Guadeloupe, les extractions sont évaluées à plus de 7 millions de mètres cube.**

**Durant son séjour, Ségolène ROYAL a même installé le conseil de gestion du sanctuaire AGOA, une aire maritime protégée de plus de 143000 kilomètres carrés pour protéger la reproduction des baleines dans les eaux de la Guadeloupe et cela dans le cadre de la convention de Carthagène. Nous « nageons » en pleine contradiction.**

**La venue de ces gigantesques bateaux entrainera également pollution de l'air et pollution sonore à grande échelle.**

**Un désastre pour l'agriculture locale, l'agro transformation, la petite industrie et la pêche.**

**Il n'est pas utile de faire de grandes écoles de commerce pour comprendre que ces containers achemineront aussi bien des ignames que des patates ou des ananas, melons et autres produits manufacturés, en provenance de pays ayant des coûts sociaux inférieurs à ceux pratiqués en Guadeloupe. A terme, pourquoi pas du sucre. L'importation des produits agricoles entrainera donc la mort de notre**

**production locale, de l'agro transformation ainsi que de la petite industrie.**

**Le journal Breton nous apprend que le Comité des Pêches de Guadeloupe ne s'opposerait plus au projet en contrepartie de 2,6 millions d'euros. C'est clair, c'en est fini de la pêche côtière. Les Guadeloupéens devront manger des poissons congelés transportés dans les containers.**

**La mort du foncier agricole.**

**Sans production, plus de terres agricoles. Et il faudra bien stocker ces containers sur différents sites. Ainsi, les plaines des Abymes à Morne-A-L'eau se transformeront en vaste hangar de stockage, en routes et autres bâtisses faisant le bonheur des spéculateurs de l'immobilier. Après le scandale de la chloredécone, celui de l'épandage aérien, il s'agit d'en finir avec notre production agricole faisant de la Guadeloupe une colonie de consommation.**

**Une menace pour l'emploi.**

**Tout comme pour les centres commerciaux, la création d'emplois sera inférieure à la destruction d'emplois directs et indirects engendrés par ce projet. La mise en faillite des agriculteurs, la disparition des terres agricoles, la mort de l'agro transformation et de la petite industrie, la mort des commerces ; et ce sont des milliers d'emplois directs et indirects qui vont disparaître.**

**Un danger pour l'ensemble de la Caraïbe.**

**Bien évidemment, le but est d'inonder l'ensemble des îles de la Caraïbe et faire de cette zone un territoire de consommation des biens venus du monde entier à des prix défiant toute concurrence.**

**C'est un projet qui ne défend en rien l'intérêt général mais seulement ceux des lobbies de l'import distribution qui cherche à faire de la Guadeloupe une vaste zone franche**

**sans droit des travailleurs, sans production locale ; une véritable colonie de consommation.**

**Vous le voyez, c'est un projet qui ne défend en rien l'intérêt général mais seulement ceux des lobbies de l'import distribution et cela au moment même où tous les spécialistes de l'économie maritime s'accordent à dire que les routes maritimes de la région passent par la Jamaïque, les Bahamas, la République Dominicaine, Costa Rica, Trinidad et Tobago, Cuba, la Colombie et le Panama, tous déjà équipés pour recevoir les Panamax. Dans le même temps, le Nicaragua a commencé les travaux de construction d'un canal pour concurrencer celui de Panama.**

**Le port de Guadeloupe ne concurrencera donc jamais ces grands ports. Le port de Guadeloupe ne rivalisera donc jamais avec ces vrais grands ports tenant compte des coûts du transbordement, de la taille de la population et du volume de marchandises échangées. En un mot, c'est une grave erreur.**

**Colonisation, Massacres des Amérindiens, Déportation, Esclavage, Massacre de masse, Chloredécone, Ependage, Chômage de masse, illettrisme, ..... ; Serions-nous des damnés ?**

**NON sûrement pas !**

**LKP s'oppose à ce projet de destruction de la Guadeloupe et des Guadeloupéens et nous vous demandons de mettre un terme à cette hérésie.**

## **DES MESURES CONTRE LE CHÔMAGE SANS EFFET SUR LA GUADELOUPE**

Le ministre du Travail, François Rebsamen, a présenté lundi un plan de lutte contre le chômage de longue durée en 20 mesures, qui font une large place à la formation et à un accompagnement personnalisé renforcé des demandeurs d'emploi concernés. Une

partie de ces mesures font déjà l'objet de dispositions budgétaires ou d'accords avec des organismes comme Pôle Emploi. L'Etat consacrera en 2015 3,2 milliards d'euros aux emplois aidés, soit plus de 445.000 contrats. Mais le recours à ce type de contrats se révèle très insuffisant. Les principaux facteurs du chômage de longue durée sont l'âge, le niveau de qualification, les problèmes de mobilité, de logement, de santé et de garde d'enfant.

C'est à eux que le gouvernement veut notamment s'attaquer en renforçant leur détection par un "entretien de situation" deux à quatre semaines après l'inscription au chômage. La convention entre l'Etat, l'assurance chômage (Unedic) et Pôle emploi pour 2015-2018 prévoit déjà un doublement du nombre de chômeurs en "accompagnement intensif", qui passera de 230.000 à 460.000 d'ici 2017 . Le gouvernement se fixe ainsi pour but de trouver dans les six mois suivant l'inscription au chômage une solution pour que tout chômeur puisse faire garder ses enfants le temps d'un entretien d'embauche, d'une formation ou d'une période d'essai.

La garantie loyer, qui remplacera la garantie des risques locatifs, sera étendue aux demandeurs d'emploi au moment où ils retrouvent un travail, quelle que soit la nature du contrat. Des solutions d'hébergement pour les chômeurs de longue durée ayant des problèmes de logement seront mises en place sur tout le territoire, précise aussi le ministère.

Le gouvernement compte par ailleurs sur la mise en oeuvre du nouveau compte personnel de formation (CPF), fruit d'un accord des partenaires sociaux sur la réforme de la formation continue. Tout demandeur d'emploi ayant un projet éligible au CPF bénéficiera d'une formation qualifiante gratuite. Son compte sera alimenté à hauteur de 100 heures de formation dans le cadre d'une enveloppe de 222 millions d'euros pour 2015. Pôle Emploi et les régions compléteront ce financement.

Un contrat de professionnalisation "nouvelle carrière" sera mis en place pour les chômeurs ayant déjà une longue expérience professionnelle mais besoin d'adapter leurs compétences.

Un contrat de professionnalisation "nouvelle chance" sera

également mis en place pour les chômeurs les plus éloignés de l'emploi, qui ont besoin d'une première phase d'acquisition de compétences et d'une insertion progressive.

La durée maximale du contrat de professionnalisation - qui peut ouvrir droit à une exonération de cotisations sociales patronales - pourra, dans ce cas, être portée à 24 mois au lieu de 12. Une prestation de "suivi dans l'emploi" jusqu'à la fin de la période d'essai sera mise en place pour rassurer les employeurs prêt à recruter des chômeurs particulièrement "éloignés du marché du travail" et connaissant des difficultés d'insertion.

Le gouvernement s'efforce de mobiliser par ce plan l'ensemble des acteurs concernés par l'emploi et l'insertion, y compris le monde associatif et les collectivités locales.

Des paroles et toujours des paroles s'agissant de la Guadeloupe .

## **LA CORSE COLLECTIVITÉ UNIQUE ?**

Les ministres de l'Intérieur et de la Décentralisation, Bernard Cazeneuve et Marylise Lebranchu, ont approuvé vendredi à Ajaccio le projet de réforme constitutionnelle de la Corse visant à fusionner la collectivité territoriale actuelle et les deux conseils départementaux de Corse-du-Sud et de Haute-Corse. Ce projet, dont la délibération a été publiée au Journal officiel de vendredi, avait été adopté le 12 décembre dernier par 42 voix sur 51 par l'Assemblée de Corse. Bernard Cazeneuve a indiqué qu'un « amendement au projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) pourrait être présenté tout de suite », en vue de la création d'une collectivité unique qui « pourrait être créée dès 2018 ». « Les propositions institutionnelles élaborées par l'Assemblée de Corse nous sont apparues pertinentes et intéressantes et nous entendons les faire nôtres », a poursuivi le ministre de l'Intérieur qui a toutefois écarté l'idée d'un référendum comme prévu dans le texte adopté en décembre. L'amendement devrait être présenté lors de la première lecture du projet NOTRe à l'Assemblée nationale. La Collectivité de Corse succéderait à la Collectivité territoriale de Corse et aux deux départements insulaires, son assemblée passant de 51 à 63 membres, appelés

conseillers de Corse. La nouvelle collectivité serait dotée d'un président et d'un conseil exécutif assisté d'un conseil économique, social, environnemental et culturel. Le projet prévoit aussi la création d'une Chambre des territoires, sous la forme d'un établissement public dont le siège serait à Bastia. Composée de 56 membres (27 pour la Corse-du-Sud et 29 pour la Haute-Corse), cette Chambre des territoires devrait « mettre en œuvre les politiques de la Collectivité de Corse dont l'exécution se justifie au niveau infrarégional ». De son côté, Marylise Lebranchu a précisé que, comme prévu et contrairement aux demandes de l'assemblée de Corse, les élections départementales auront bien lieu en mars prochain et qu'elles ne seront donc pas reportées en décembre, date à laquelle auront lieu les élections territoriales. « Simplement, les mandats des conseillers départementaux et des conseillers territoriaux seront plus courts que dans le reste de notre pays », a déclaré la ministre de la Décentralisation.

## **ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA GUADELOUPE**

### **LA BANQUE DE FRANCE ANTICIPE UNE HAUSSE DE LA CROISSANCE**

La croissance du produit intérieur brut (PIB) de la France devrait atteindre 0,4% au premier trimestre 2015 par rapport au trimestre précédent, a indiqué lundi la Banque de France dans son enquête mensuelle de conjoncture. Il s'agit de la première estimation fournie par la banque centrale pour les trois premiers mois de 2015. Selon l'enquête de conjoncture de la Banque de France, les chefs d'entreprise prévoient une nouvelle hausse de la production industrielle en février, après la nette progression observée en janvier. "Les commandes augmentent sensiblement et les carnets sont jugés corrects dans l'ensemble," précise la banque centrale. Dans les services, l'activité est nouveau attendue en hausse ce mois-ci, tandis qu'elle devrait diminuer dans le bâtiment, après s'être déjà repliée en janvier, selon les chefs d'entreprises interrogés par la Banque de France.

## **L'OCDE SCRUTE LA DYNAMIQUE DE LA CROISSANCE DANS LE MONDE**

La dynamique de la croissance reste globalement stable dans le monde mais montre des premiers signes d'inflexion positive en zone euro, tout particulièrement en Allemagne et en Espagne, a indiqué lundi l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les indicateurs composites avancés de l'OCDE, conçus pour anticiper les points de retournement de l'activité, signalent à l'inverse un infléchissement au Royaume-Uni ainsi qu'en Russie, seule parmi ce cas dans les grandes économies émergentes. L'indicateur global pour la zone OCDE est ressorti à 100,5 en décembre contre 100,4 un mois auparavant, signalant une dynamique de croissance stable. Le seuil de 100 correspond à la tendance à long terme de l'activité économique. L'indicateur pour les seuls pays du G7 est inchangé pour le cinquième mois consécutif à 100,3, indiquant également une dynamique de croissance stable. L'indicateur pour la zone euro, bien que stable à 100,6, montre des signes d'une inflexion positive, souligne l'OCDE. C'est le cas notamment pour l'Allemagne (+0,1 point à 99,7) alors que la dynamique reste stable en France malgré la hausse de son indicateur (+0,1 à 100,4). L'Italie (+0,1 à 101,0) retrouve aussi une dynamique stable. L'infléchissement pour la Grande-Bretagne se confirme (-0,1 point à 100,2) pour le cinquième mois consécutif et signale un ralentissement de la croissance. La dynamique de croissance reste en revanche stable aux Etats-Unis (100,4) comme au Japon (99,8). Chez les grands émergents, la stabilité prévaut au Brésil (99,3) et en Chine (+0,2 à 99,3) alors que la croissance se consolide en Inde (+0,1 à 99,4). La situation se dégrade en revanche en Russie (-0,6 à 99,4, un plus bas depuis octobre 2013)

## **ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE**

### **POURQUOI LE CARBURANT EST MOINS CHER EN FRANCE ?**

Les organisations CFDT ,CFTC , FO , SOLIDAIRES ,SUDPTT, UGTG ;UNSA ,LKP donnent une explication :

« Le prix du baril de brut est passé actuellement sous les 45

dollars. En Guadeloupe, les baisses arrivent au compte goutte. En France, aujourd'hui, le prix du gasoil est de l'ordre de 1€ à 1.06 € et celui du super est de l'ordre de 1,21 €. En Guadeloupe, le gazole coûte 1.19€ et le super 1.32€. Mais alors pourquoi le carburant est-il moins cher en France alors que les taxes prélevées y sont plus importantes qu'en Guadeloupe ? Ce n'est pas à cause des salariés comme veut le faire croire Victorin LUREL. La vérité est à rechercher dans les marges des compagnies pétrolières et dans le montant des taxes prélevées par les collectivités, taxes fixes dont le montant ne varie pas, même si le prix du litre va à la baisse. Ainsi, nous devrions bénéficier de prix inférieurs aux prix France puisque :

- la TSC (Taxe spéciale sur la consommation) en Guadeloupe est inférieure à la TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) appliquée en France. La TSC s'élève à 49,937 centimes/litre pour le super et 28,09 centimes/litre pour le gazole alors que la TICPE moyenne, en France, est de 60,69 centimes/litre pour le super et 42,84 centimes/litre pour le gazole.
- Les taux d'octroi de mer (5%) et d'octroi de mer régional (2,5 %) sont, par ailleurs, inférieurs au taux de TVA qui s'élève à 19,6 % en France.

Rappelons que les taxes prélevées en Guadeloupe sont supérieures à celles prélevées à la Martinique. Mais pourquoi payons-nous plus cher alors que nous bénéficions d'un système administré garantissant un encadrement des prix du carburant ? En vérité, cet encadrement administratif est une mascarade ;Cen'est pas l'Etat mais la Raffinerie des Antilles (SARA) qui fixe le prix des carburants en estimant elle-même le montant de ses coûts, l'Etat ne faisant que valider, chaque 1er du mois par arrêté préfectoral, un prix maximum de vente aux consommateurs couvrant automatiquement les couts de la raffinerie. Le prix du litre d'essence ne varie pas selon l'évolution du prix de baril de brut mais en fonction de l'ensemble des coûts mensuels que présente ou pas la SARA et tenant compte bien entendu du montant des taxes prélevées au profit des collectivités de Guadeloupe. La marge de la SARA est garantie pour l'année entière quelle que soit l'évolution du prix du baril de brut au niveau mondial. Cette marge représente, en réalité, un bénéfice minimal garanti. Il s'agit d'UNE RENTE DE MONOPOLE,

D'UNE RENTE DE SITUATION GARANTIE, NÉGOCIÉE ET CONVENUE AVEC LE MINISTÈRE DU BUDGET et IL EN EST DE MEME POUR LES TAXES PRELEVEES PAR LES COLLECTIVITES DE GUADELOUPE. En conséquence, les organisations signataires affirment que :

- Le prix des carburants en Guadeloupe est avant tout un prix politique établi afin de garantir à la SARA, aux compagnies pétrolières qui en sont actionnaires, une marge bénéficiaire annuelle stable, et à l'Etat et aux collectivités locales, une manne fiscale garantie par la rente pétrolière et tout cela sur le dos des Guadeloupéens.

- La valse mensuelle des prix publiés par le préfet n'est qu'une manipulation pour faire croire au consommateur qu'il paie le juste prix alors qu'il est sans cesse racketté ».

© 2015 La Nation

RUBRIQUE PREPARÉE PAR LA RÉDACTION

## **A**FFAIRES MONDIALES

**SOCIÉTÉ, POLITIQUE ET ÉCONOMIE MONDIALES**

### **PÉTROLE : L'ANNÉE DU GRAND CHOC**

En six mois, les cours du pétrole ont dévissé de plus de 50 %. Un contre-choc bienvenu pour la croissance, s'il devait durer. Au-delà de la conjoncture, on assiste à un mouvement plus structurel qui, via les nouvelles sources d'énergie et les évolutions géopolitiques, déplace les plaques tectoniques de l'économie mondiale. L'industrie du pétrole n'en est pas à un choc près. Depuis 150 ans, elle a été chahutée à de nombreuses reprises, connaissant tour à tour des périodes fastes de cours élevés (dans les années 1970, par exemple) et des dépressions non moins impressionnantes, comme à la fin des années 1990, lorsque le brut valait 10 dollars le baril, avant de remonter à 140 dollars dans les années qui suivirent. Depuis six mois, le monde est confronté à un nouveau choc à la

baisse : les cours du brut ont dévissé de 50 %. Nous sommes passés brutalement d'un pétrole à 100 dollars le baril, ce qui, il y a quelques mois, était considéré comme une sorte de cours plancher, à un pétrole à 50 dollars, sans que personne ne sache très bien si cette nouvelle valeur est installée pour durer. Si c'était le cas, le FMI a estimé que la croissance mondiale pourrait être dopée de 0,8 % d'ici à 2016. Cependant, pour un certain nombre de raisons, ce contre-choc pétrolier ne ressemble pas tout à fait aux épisodes antérieurs, ce qui le rend plus difficile à analyser. Il est le fruit d'un ensemble de déplacements des plaques tectoniques de l'économie mondiale, dont l'ampleur et les conséquences ne nous sont apparues que récemment. Les innovations technologiques, la géopolitique, la loi du marché ont créé une conjoncture inédite, qui fait dire à certains experts que nous sommes dans une situation unique dans l'histoire énergétique mondiale et qu'elle aura des effets systémiques sur la façon dont la planète va gérer ses ressources dans les années qui viennent.

## De l'énergie renouvelable plus compétitive

Les innovations technologiques sont de deux ordres : celles qui ont permis d'exploiter le pétrole et le gaz de schiste, et celles qui ont lancé le développement des énergies renouvelables et abaissé le coût de leur production. L'extraction des gaz et pétroles de schistes a changé profondément la donne mondiale. Pour la première fois, en octobre 2013, les États-Unis ont produit davantage de pétrole qu'ils n'en importaient. Une date historique. En 2014, les importations américaines étaient inférieures de 28 % à celles de 2008. Les premiers affectés sont les pays de l'Opep, dont la part des exportations aux États-Unis est tombée de 56 % à 43 % entre 2008 et 2014, tandis qu'au cours de la même période, celles en provenance du Canada progressaient de 19 % à 38 %. Entre 2008 et 2014, la production pétrolière des États-Unis est passée de 5 à 9,1 millions de barils/jour. Les barils de pétrole produits hors du continent nord-américain, ainsi «libérés» pour le reste du monde, n'ont pas trouvé preneur, en raison de la baisse de la croissance économique en Europe et en Chine. La progression de la demande mondiale de pétrole ralentit inexorablement. La consommation a augmenté de 1 million de barils par jour en 2012, de 1,3 million en 2013 mais de 600.000 seulement en 2014. La deuxième source

d'innovations technologiques concerne les énergies renouvelables. Leur développement a été considérablement accéléré au milieu des années 2000... à cause du pétrole cher. Elles représentent aujourd'hui environ 19 % de la production mondiale d'énergie. Et leur coût d'exploitation et de production diminue. La baisse des cours de l'or noir peut-elle les remettre en cause ? Rien n'est moins sûr, car la transition énergétique à l'oeuvre dans un certain nombre de pays a pour objectif de diminuer les émissions de carbone pour lutter contre le réchauffement climatique. L'Agence internationale pour l'énergie renouvelable, basée à Abu Dhabi, estime que ce sont surtout les véhicules électriques et fonctionnant aux carburants alternatifs, qui risquent de connaître une période difficile. Ces véhicules sont en effet en concurrence directe avec ceux qui roulent aux carburants classiques, dont les prix ont chuté. En revanche, l'industrie du solaire et de l'éolien ne serait pas aussi lourdement affectée, toujours selon cette même agence, pour la bonne raison que les coûts de production de l'énergie renouvelable ont beaucoup baissé ces dernières années. Les prix des panneaux solaires ont diminué de 75 % depuis 2009 et les coûts d'installation des grandes centrales solaires ont fondu de 65 % entre 2010 et 2014. Le gouvernement de Dubaï a commandé une centrale solaire au groupe saoudien ACWA Power qui vendra de l'électricité à 6 cents le kWh, soit 2 à 3 cents de moins que les centrales à gaz qui opèrent actuellement à Dubaï. L'Agence estime même qu'à peu près partout dans le monde, les centrales à biomasse, les fermes d'éoliennes onshore et les centrales géothermiques sont devenues aussi compétitives, voire plus, que les centrales à charbon ou au gaz.

27 novembre 2014, le jour où l'OPEP a explosé

Venons-en aux considérations géopolitiques. Le 27 novembre 2014 a marqué une étape décisive dans l'effondrement des cours. Ce jour-là, l'Opep décidait de ne pas réduire sa production et de la maintenir à 30 millions de barils par jour. Une véritable bombe dans le monde pétrolier. Cette décision répond au désir de l'Arabie Saoudite de frapper trois cibles : les États-Unis et leur pétrole de schiste, dont le coût de production est de facto considérablement relevé ; les producteurs non-membres de l'Opep, dont les coûts de production sont élevés (Russie, Afrique, Brésil...), afin de maintenir la part de marché des membres du cartel ; l'Iran, ennemi mortel du

royaume saoudien, dont l'économie est déjà chancelante et que ce nouveau coup risque d'asphyxier totalement. L'aide que l'Iran apporte à ses alliés en Syrie et en Irak est estimée à 1,5 milliard de dollars par mois. Le pétrole constitue la première source de revenus du pays et un tiers de son budget. À cause des sanctions, ses exportations sont passées de 2,1 millions à 1,1 million de barils par jour. La situation risque donc de devenir rapidement intenable. Et ce n'est pas un hasard si le président Rohani semble déterminé à faire avancer le dossier nucléaire, afin de stopper la dégradation de la situation économique et sociale de son pays. Cette stratégie de l'Opep consistant à protéger ses parts de marché et à laisser jouer les forces de ce même marché, ne peut que profiter aux producteurs du Moyen-Orient dont les coûts de production sont les moins élevés du monde. Le pari de l'Arabie Saoudite est que les producteurs non-membres de l'Opep, dont les coûts de production sont élevés, seront obligés de baisser leur production les premiers. Certes l'Arabie Saoudite paie le prix de cette stratégie, puisque son déficit budgétaire atteindra 39 milliards de dollars cette année, mais c'est peu de chose rapporté aux réserves de change du royaume qui sont de 750 milliards de dollars... Le pari saoudien est d'ailleurs peut-être en train de porter ses fruits. Le 16 janvier, l'Agence internationale de l'énergie indiquait qu'une remontée des cours n'était pas « imminente », mais que l'on devrait enregistrer un fléchissement de la production des pays non Opep cette année, ce qui pourrait provoquer au moins une stabilisation des cours à un niveau un peu supérieur à ceux d'aujourd'hui.

## Investissements en baisse et licenciements

Dans l'industrie pétrolière, ce n'est pas encore la panique, mais on assiste depuis quelques semaines à un ensemble de réactions fortes. Aux États-Unis d'abord où le nombre de forages est en train de baisser : 15 % de moins au début 2015 par rapport au dernier trimestre de 2014. Cela pourrait entraîner une baisse de la production de 3% cette année. Les producteurs de pétrole de schistes sont en première ligne. La plupart sont en train de réduire leurs opérations, comme Continental Resources, le pionnier de cette industrie, qui va diminuer le nombre de ses puits de 50 l'année dernière à 31 en 2015. Le 16 janvier, Standard & Poors a dégradé les notes d'une dizaine de compagnies moyennes aux États-Unis, ce

qui donne une bonne mesure de l'inquiétude de la communauté financière. Pour autant, il serait prématuré d'anticiper la fin du pétrole de schiste aux États-Unis. Les opérateurs réduisent la voilure certes, mais guettent le moindre signe de retournement du marché pour rouvrir les puits fermés. Reste que l'industrie pétrolière est soumise à forte pression. Des milliards de dollars d'investissements dans le pétrole et la pétrochimie vont être remis en cause. Royal Dutch Shell a annoncé le 14 janvier qu'elle renonçait à la construction d'Al Karaana, l'un des plus grands sites pétrochimiques du monde, d'un montant de 6,5 milliards de dollars, qui devait être réalisé avec Qatar Petroleum. Le groupe anglo-néerlandais a également décidé de vendre pour 12 milliards de dollars d'actifs. Premier Oil a fait part de son intention de repousser le projet Bream, au large de la Norvège et le projet Sea Lion (2 milliards de dollars) dans les îles Falkland jusqu'à ce que les cours remontent. Le groupe norvégien Statoil fait de même pour trois projets sur la côte ouest du Groenland, l'une des régions où l'exploration et la production sont les plus coûteuses. Schlumberger, la première entreprise mondiale de services pétroliers, est frappée de plein fouet, 1,77 milliard de dollars de provisions au quatrième trimestre 2014, dont près de 300 millions pour financer le coût de 9.000 suppressions d'emplois et 800 millions de dégradation de la valeur de navires dédiés aux travaux sismiques. C'est le plus grand nombre de pertes d'emplois annoncé jusqu'ici dans le secteur pétrolier. C'est toute une filière qui est soumise à d'intenses pressions de la part des donneurs d'ordre : annulation de projets, baisse des rémunérations, licenciement de spécialistes. Le prix de location d'une plate-forme de forage en eau profonde dernier cri est tombé en décembre dernier à 440.000 dollars par jour, plus de 100.000 dollars de moins que quelques mois auparavant. Le taux d'utilisation de ces installations a touché son plus bas niveau depuis quinze ans...

Vers une nouvelle phase de consolidation ?

L'un des pays les plus concernés en Europe est la Grande-Bretagne, et ses gisements de la mer du Nord. Le secrétaire à l'Energie, Ed Davey, a lancé une enquête approfondie pour mesurer les effets sur l'économie britannique de la baisse des prix et les moyens de réagir. De nombreuses compagnies pétrolières ont annoncé des

suppressions d'emplois et des reports de projets. BP a annoncé, le 15 janvier, 300 suppressions de postes dans ses installations de mer du Nord. Cette compagnie qui développe deux importants projets dans cette région, Clair Ridge et Schiehallion, devant être mis en production d'ici à deux ans, a annoncé un programme de baisse de ses dépenses de 1 milliard de dollars au cours des cinq prochains trimestres et a cédé un certain nombre d'actifs gaziers qu'elle n'exploitait pas dans la partie méridionale de la mer du Nord. Les milieux pétroliers demandent au gouvernement de diminuer de façon significative les taxes et impôts sur les compagnies dans le prochain budget, afin d'assurer la pérennité des activités en mer du Nord, qui, si rien n'est fait, sont en risque. Et Downing Street étudie d'ores et déjà un certain nombre de mesures d'allégements fiscaux ou de soutien à l'investissement. En réalité, toutes les compagnies présentes dans cette région difficile sont en train de réexaminer leurs opérations. ConocoPhillips, l'un des plus importants producteurs de la région, a déjà annoncé la suppression de 230 emplois. Certains experts, comme Wood Mackenzie, évaluent à 3,2 milliards de dollars les investissements liés à de nouveaux projets dans la région qui seraient annulés, ramenant les investissements totaux britanniques dans le pétrole de la mer du Nord à 10 milliards de dollars cette année, contre 19 milliards en 2014. Des économistes ont même calculé que si l'Écosse était devenue indépendante, elle aurait dû faire face à une impasse budgétaire de près de 20 milliards de livres cette année, puisque le projet de budget du Parti national écossais était basé sur un pétrole à 110 dollars le baril... C'est donc un véritable tsunami qui frappe l'industrie pétrolière : toutes les compagnies se livrent à une revue de détail de toutes leurs opérations, qu'il s'agisse de nouveaux projets, d'exploitation de gisements onéreux et de coût de leurs opérations, qui pourrait aboutir, selon des experts de Goldman Sachs, à une déflation des coûts de l'ordre de 20 % dans les deux années qui viennent. Les bons connaisseurs du secteur anticipent même une nouvelle phase de consolidation de l'industrie, qui toucherait notamment des compagnies de taille moyenne, opérant dans des zones aux coûts élevés et qui pourraient se retrouver à court de financement. Mais il se murmure à la City que BP pourrait aussi être une cible. Elle traverse une période difficile depuis l'accident de la plate-forme Horizon Deep Water dans le Golfe du Mexique en 2010, qui lui a coûté plus de 40 milliards de dollars.

Depuis lors, elle a vendu près de 40 milliards de dollars d'actifs. Sa capitalisation boursière est certes élevée (plus de 100 milliards de dollars) mais celle d'Exxon Mobil (un candidat potentiel) est trois fois plus importante... On se souvient que la précédente vague de consolidation s'est déroulée à la fin des années 1990, dans une période de faible cours du brut, et avait notamment abouti au rachat d'Amoco par BP et de Petrofina et d'Elf par Total...

## **195 PAYS SE PENCHENT À GENÈVE SUR LE CLIMAT**

Les négociations sur le climat ont repris dimanche à Genève. Cette réunion formelle est la première depuis deux mois. Elle est destinée à préparer le texte du grand accord que doivent signer en décembre à Paris 195 Etats, toujours divisés sur plusieurs points-clés. Le président des négociations, le Péruvien Manuel Pulgar Vidal, a exhorté les participants à travailler efficacement. "Nous devons travailler avec un sens encore plus aigu de l'urgence", a-t-il lancé lors de la séance plénière d'ouverture. "Le temps est compté, chaque jour doit être un succès. Ce n'est pas une compétition entre nous", a-t-il ajouté. Ces discussions intermédiaires, placées sous l'égide de l'ONU, vont durer jusqu'à vendredi. Elles visent à aboutir en fin d'année à l'accord le plus ambitieux jamais signé pour lutter contre le réchauffement climatique. Celui-ci doit prendre le relais du protocole de Kyoto pour l'après-2020. "La session de Genève étant la seule session de négociation d'ici mai, son objectif est de produire le texte de négociation le 13 février" à l'issue des travaux, ont souligné dans une note les deux coprésidents des débats, l'Algérien Ahmed Djoghlaïf et l'Américain Daniel Reifsnyder. Ils appellent à des discussions "constructives". La lutte contre le dérèglement climatique constitue une question de "survie" pour la planète et son échec représenterait un risque pour "toute la sécurité mondiale" qui pourrait être "déréglée", a estimé le ministre français des Affaires étrangères Laurent Fabius. "Il faut qu'on arrive à lutter contre ce dérèglement climatique à la fois pour des raisons environnementales, pour des raisons de capacité de vivre mais aussi pour des raisons de santé et de sécurité", a encore dit le ministre. L'objectif est connu. Il faut limiter la hausse de la température mondiale à +2°C par rapport à l'ère préindustrielle. Faut de quoi la science prévoit un dérèglement climatique lourd de conséquences sur les écosystèmes, les sociétés et les économies,

en particulier des régions les plus pauvres. Au rythme actuel, le monde file vers +4° à +5° à la fin du siècle si aucune mesure draconienne n'est prise pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elles sont liées notamment à l'usage massif d'énergies fossiles. "Nous devons déclencher une profonde décarbonisation de l'économie mondiale", explique la responsable climat de l'ONU Christiana Figueres. Elle prévient toutefois qu'il ne faut pas attendre de Genève un texte finalisé, mais plutôt espérer un document reflétant un peu mieux les points communs. Les pays en développement attendent aussi des pays développés qu'ils mobilisent les fonds promis pour financer à la fois les mesures d'adaptation et de lutte contre le réchauffement climatique. Ce montant constitue 100 milliards de dollars annuels d'ici 2020. Les Etats se divisent autour des moyens à mettre en oeuvre, comme le reflète le projet d'accord de 37 pages qui sera étudié à Genève.

**L'OPINION DE MICHEL SANTI sur les taux négatifs directeur financier et directeur des marchés financiers chez Cristal Capital S.A. à Genève. Il a conseillé plusieurs banques centrales, après avoir été trader sur les marchés financiers. Il est l'auteur de : "Splendeurs et misères du libéralisme", "Capitalism without conscience" et "L'Europe, chroniques d'un fiasco économique et politique".**

Comment vivre dans un monde où les taux d'intérêt sont négatifs? C'est en effet à un authentique changement de paradigme qu'il convient de se préparer à l'heure de la déflation mondialisée (qui n'épargne que les Etats-Unis), tandis que notre Europe entre de plein pieds dans une stagnation - voire dans une glaciation - risquant bien d'être séculaire, et alors que la Suisse (avec le Danemark) montre le chemin avec des taux de base de -0.75% condamnés à s'enfoncer davantage dans le rouge.

L'expérience helvétique, une première

De fait, comme aucune autre banque centrale dans l'Histoire financière du monde n'avait jusque là poussé si loin l'alchimie des taux négatifs, l'expérience helvétique sera d'autant plus intéressante à analyser que ce pays est également celui qui se trouve émettre le billet de banque affichant la plus grosse coupure

au monde, à savoir le billet de 1000 francs suisses (soit environ 955 euros ou 1055 \$ aux cours du jour). Comme je l'ai souvent dit et écrit, et encore tout récemment dans « La Suisse déclare la guerre », « seule la disparition des espèces autorise les taux négatifs instaurés par une banque centrale de dérouler leurs effets optimaux.

### Une ruée sur les billets de banque

En présence de taux d'intérêt négatifs - c'est-à-dire d'une taxe prélevée sur les comptes bancaires - nul n'empêche en effet les investisseurs et spéculateurs, voire le citoyen de base, de se reporter sur les billets de banque ou « monnaie fiduciaire » payant un intérêt de 0%. Dans un contexte où la masse des billets de 1000 francs suisses a doublé en 10 ans et où elle représente - pour des motifs évidents - un tiers des 60 milliards d'espèces helvétiques en circulation, il va de soi que cette ruée vers les billets de banques libellés en francs suisses - taxés à 0% - ira en s'amplifiant en présence de taux négatifs sur la « monnaie scripturale », autrement dit sur les comptes bancaires.

### La moitié des espèces en billets de 1.000 francs!

En fait, il semblerait que cette proportion ait considérablement évolué depuis le 17 janvier dernier (date de rédaction de l'analyse précitée) puisque certaines rumeurs indiquent que les billets de 1000 francs suisses représentent aujourd'hui près de la moitié des espèces helvétiques en circulation! Cette accumulation frénétique de la coupure de 1000 francs menace donc l'efficacité de la politique monétaire de la Banque Nationale Suisse, et risque ainsi de saper sa stratégie des taux négatifs. Les autorités helvétiques peuvent certes riposter en démonétisant la coupure des 1000 francs, contraignant ainsi les épargnants à se reporter sur le billet de 200 francs, multipliant donc par 5 les coûts liés à la conversion en espèces. A l'extrême, la BNS pourrait même annuler toute coupure dépassant 50 francs, compliquant ainsi terriblement la tâche des épargnants obligés de retirer, de transporter puis de conserver 20'000 billets de 50 francs (représentant 1 million de francs), au lieu de 1'000 coupures de 1000 francs. Dès lors, la BNS aura efficacement contribué à optimiser sa politique monétaire des

taux négatifs, sans pour autant que celle-ci ne soit parfaitement étanche car toute monnaie fiduciaire n'aura pas disparu pour autant.

### Une taxe sur les retraits au distributeur

Comme indiqué précédemment, la BNS pourrait par ailleurs « prélever une dîme sur les billets déposés auprès d'elle par le système bancaire, qui répercutera cette taxe sur les clients désireux de retirer des francs suisses au guichet ou au distributeur. » Cependant, une telle taxe n'est susceptible d'être efficace qu'en présence de taux légèrement négatifs, en gros jusqu'à - 1%. Il va en effet de soi que les épargnants ne rechigneront pas à s'acquitter de frais de 0.5, voire de 1%, sur les billets de banque retirés au guichet dès lors que les taux d'intérêt sont de -5%, par exemple. Une telle éventualité qui n'est pas à balayer d'un revers de main - de taux amplement négatifs appelés à perdurer pendant un laps de temps de quelques mois ou même de quelques années -, forcerait en fait des modifications fondamentales de nos habitudes de consommer et de dépenser. Dès lors, notre priorité consisterait à nous assurer contre ces taux négatifs, en d'autres termes à éviter de laisser des sommes plus ou moins importantes « dormir » sur nos comptes bancaires... car nous risquerions bien de les voir se réveiller amputées de quelques précieux pour cents.

### Payer son loyer, ses factures par avance...

C'est une gamme de réflexes nouveaux qui seraient dès lors adoptés comme celui de payer nos impôts avant qu'ils ne soient dus, d'acheter des bons cadeaux, des timbres, de prépayer nos factures d'électricité et de téléphone, voire de nous acquitter par avance de notre loyer ou de notre prêt immobilier... L'objectif ultime étant d'éviter de régler des taux négatifs sur nos avoirs bancaires, en « refillant » au passage la patate chaude aux entreprises, voire à l'Etat. A l'instar du fournisseur qui nous pénalise traditionnellement de frais de retard en cas de non paiement d'une facture, il se pourrait bien que nous assistions prochainement à l'inversion des repères où ce même commerçant en soit réduit à majorer sa facture en cas de paiement anticipé! Ce n'est donc pas à la légère que j'invoquais un « changement de paradigme » en début d'article

car l'instauration des taux négatifs aura des effets qui dépasseront largement le cadre macroéconomique permettant de crever efficacement le plancher du taux 0. Ils induiront progressivement une révolution de nos habitudes, de notre système de consommation, de notre législation et de nos mœurs.

## **AMÉRIQUE CARAÏBE**

### **HAÏTI : LE MARCHÉ DES PRODUITS PÉTROLIERS**

Haïti importe la totalité des produits pétroliers qu'elle consomme sous forme de produits distillés. Sa consommation annuelle approximativement varie de 1.6 à 3 millions de barils . Les produits pétroliers constituent un fardeau très lourd pour l'économie . Haïti consacre entre 30 et 50% de ses recettes d'exportation pour l'importation annuelle de cette ressource énergétique. Cependant , la quantité de produits pétroliers utilisée est faible comparée à celle consommée par les autres pays de la Caraïbe et de l'Amérique Centrale à niveau démographique équivalent. La gazoline et le diesel utilisés dans le transport, représentent plus de la moitié du total des combustibles pétroliers importés par année. Dans la composition de la chaîne d'approvisionnement et de distribution des produits pétroliers, il y a l'Etat Haïtien, les Compagnies pétrolières privées, les distributeurs, et enfin les consommateurs. Les compagnies pétrolières ont toujours joué un rôle primordial dans les décisions relatives aux transactions des produits pétroliers aussi bien en ce qui concerne les conditions d'approvisionnement, du transport, de la distribution de ces produits que dans la formation des prix des combustibles à partir des marges qu'elles obtiennent tout au long de la chaîne. Les distributeurs dépendent des compagnies tant du point de vue du contrôle technique que celles-ci exercent que par les contrats de gestion des stations de service qui relient les deux parties. Le stockage et la distribution des produits pétroliers est assuré par les compagnies concessionnaires qui opèrent comme distributeurs-grossistes, semi-grossistes . Le stockage actuellement en service est localisé uniquement dans la zone métropolitaine. Les produits pétroliers (essence, kérosène, gasoil, lubrifiants) sont distribués aux consommateurs à travers plus de 110 stations de service dont 70% se trouvent dans la zone métropolitaine. Le transport des

produits à l'intérieur du pays est assuré par voie terrestre, soit par des camions citernes appartenant aux compagnies sus-citées, soit par des contractants indépendants. Par ailleurs, un volume important de produits, notamment du kérosène et du gasoil est charrié en drums de la capitale vers la province à bord de véhicules publics transportant des passagers et d'autres marchandises. En dehors de ce circuit formel, on retrouve les lubrifiants parfois sur les trottoirs. La gestion des produits pétroliers est assurée par les compagnies pétrolières qui agissent "avec pleine liberté sur le marché interne contrôlant toute la chaîne depuis l'approvisionnement à l'extérieur jusqu'à la distribution".

## **RÉUNION EN URUGUAY DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L' UNASUR**

Le ministre d'Affaires étrangères d'Équateur, Ricardo Patiño visite aujourd'hui la capitale paraguayenne pour participer à une réunion de chanceliers de l'Union de nations sud-américaines (Unasur) dans l'objet d'analyser la crise au Venezuela. Selon un communiqué de presse rendu public hier par le ministère d'Affaires étrangères et de la Mobilité humaine, Ricardo Patiño fait partie de la commission spéciale désignée par l'Unasur étant composée d'ailleurs par les chanceliers de Colombie, Brésil et Venezuela, Maria Angela Holguin, Mauro Vieira et Delcy Rodriguez, respectivement. La semaine précédente, le président du Venezuela, Nicolas Maduro s'est réuni à Caracas avec le secrétaire général du bloc régional, Ernesto Samper et l'a mis au courant sur les plans de déstabilisation perpétrés par l'opposition vénézuélienne avec le soutien des États-Unis. Lors de la rencontre le mandataire vénézuélien a sollicité à l'Unasur et à la Communauté d'États latino-américains et caribéens (Celac), dont le président provisoire est l'Équateur, d'établir un "bouclier de protection" autour du pays afin de contrer les agressions. Jeudi dernier, le chancelier équatorien avait déclaré qu'il était nécessaire de protéger le Venezuela des tentatives de déstabilisation de l'opposition de ce pays pas seulement pour garantir la souveraineté et le contrôle du pétrole et ressources naturelles, mais pour éviter une crise qui porte atteinte contre la paix dans la région.

## LA CÔTE D'IVOIRE EST CHAMPIONNE D'AFRIQUE

Ironie du sort, c'est sans leur légende Drogba, absente d'une CAN pour la première fois depuis des lustres, que les Eléphants ont enfin décroché le titre continental, leur second seulement après celui de 1992 glané déjà aux tirs au but face au... Ghana. Leur sélectionneur Hervé Renard, premier Français à signer cet exploit, entre dans l'histoire en gagnant sa deuxième Coupe d'Afrique, après 2012 avec la Zambie, et déjà aux tirs au but. Son homologue Avram Grant, novice en CAN, peut en revanche maudire les tirs au but après son échec en finale de la Ligue des champions avec Chelsea en 2008. Et c'est cruel pour les Black Stars, monstrueux de régularité en étant présents dans le dernier carré des cinq dernières éditions, et qui repartent donc encore une fois sans leur cinquième trophée convoité (après 1963, 1965, 1978 et 1982). Andre Ayew, sans doute le meilleur Ghanéen du tournoi, ne pouvait réprimer ses pleurs au terme de la séance fatidique, inconsolable. Si le match a été terne, la séance de penalties finaux (la 5e sur les 9 dernières CAN) fut spectaculaire: les deux premiers tireurs ivoiriens ont échoué (Bony et Tallo), le Ghana menait 2-0 grâce à Wakaso et Jordan Ayew, puis les Eléphants ont égalisé par Aurier et Doumbia alors que les Ghanéens Acquah et Archeampong rataient ! Puis, bluff ou pas, le gardien ivoirien Barry se disait victime de crampes avant le 5e tir! Les capitaines Andre Ayew et Yaya Touré marquaient et on allait à la mort subite. Et c'est le duel entre gardiens qui a tranché, quand l'Ivoirien Barry a arrêté le tir de son homologue Razak Braimah, et réussissait le sien. Une belle revanche, un clin d'oeil du destin pour le portier des Eléphants qui avait dû s'incliner en 2006 et 2012, et qui n'a joué la finale que parce que le titulaire habituel Gbohouno s'est blessé! Il fallait cette séance pour donner du piment à une finale qui en fut singulièrement dépourvue. La peur de se livrer: sous une pluie fine ininterrompue, le match a patiné, avec des joueurs manifestement crispés par l'enjeu. Les défenseurs ont pris le pas sur les attaquants, à tacler

**proprement, à tout intercepter et dégager, plus saignants. Cet attentisme offensif a du coup débouché sur un nombre minimal d'occasion. Il y eut les poteaux trouvés par la frappe puissante d'Atsu (26e) et le centre-tir d'Andre Ayew (36e), et c'est tout!**

© 2015 La Nation

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA**

## **SANTÉ**

### **L' HYPERTENSION UN PROBLÈME DE SANTÉ PUBLIQUE**

Si l'on en croit l'O.M.S., l'hypertension est un problème mondial de santé. Chaque année, elle tue environ 9 millions de personnes. Mais suivre et combattre son hypertension n'est pas une chose aisée. H2 l'a constaté, et propose un bracelet discret et simple d'utilisation, pour les personnes souffrant d'hypertension

#### **Un tensiomètre de poche**

Plus besoin de transporter votre moniteur de tension encombrant avec vous, H2 est un bracelet comme tous les bracelets connectés du marché. Il vous suffit de presser le bouton situé à côté de l'écran, de plaquer votre poignet contre le bracelet pendant 20 secondes, et le tour est joué. Même si la simplicité peut rendre suspicieux de la fiabilité des résultats, les tests cliniques ont prouvé la fiabilité du produit. Vous pouvez suivre vos mesures sur votre Smartphone ou votre ordinateur, mais le plus petit tensiomètre au monde se suffit également à lui-même.

#### **H2 application**

Le principal remède contre l'hypertension reste une bonne alimentation, une perte de poids si nécessaire ainsi qu'une activité physique régulière. Et ce n'est pas H2 qui vous dira le contraire puisqu'il intègre à la fois un traqueur d'activité, vous permet via

son application de suivre vos repas et vos calories, ainsi que votre courbe de poids. Il est également possible de renseigner le nombre de cigarettes fumées dans la journée afin de suivre sa consommation et pourquoi pas la réduire (en cas d'hypertension, c'est vivement recommandé). De plus son application est en mesure de vous conseiller, de vous rappeler d'avoir une activité physique si vous êtes resté inactif depuis trop longtemps, et enfin de vous avertir quand il est l'heure de vos médicaments.

### **Un abonnement nécessaire**

Le bracelet est d'un design sobre, et existe en 6 coloris si vous souhaitez mettre un peu de couleurs dans votre vie. Si vous prenez soin de votre look jusqu'au bout des ongles, le bracelet peut se changer facilement afin de s'accorder à votre tenue du jour. Côté connectivité, H2 se synchronise via bluetooth mais pas de renseignement spécifiques à ce jour sur la compatibilité de l'application dédiée. Le produit est en vente à un prix de 179 dollars (147 euros) avec un abonnement d'un an au service de suivi. Car oui c'est là le point négatif, acheter le bracelet ne suffira pas, il faudra également vous abonner au service afin de bénéficier du suivi via l'application et l'ordinateur. La sortie est prévue pour juin 2015.

© 2015 La Nation

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**

## **M**ARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

### **ASIE**

La Bourse de Tokyo a fini en hausse de 0,36% lundi, portée par les bons chiffres de l'emploi aux Etats-Unis et par une baisse du yen sur le marché des changes, mais les gains ont été limités par l'annonce d'une nette détérioration du commerce extérieur chinois en janvier. L'indice Nikkei a gagné 63,43 points à 17.711,93 et le Topix, plus large, a pris 7,73 points (0,55%) à 1.424,92 points. La

bonne tenue du marché de l'emploi aux Etats-Unis, avec plus d'un million d'emplois créés au cours des trois derniers mois, a provoqué un nouvel accès de faiblesse du yen par anticipation d'une hausse des taux d'intérêt de la Réserve fédérale américaine. Selon les analystes, certains investisseurs s'inquiètent d'une baisse de la liquidité sur les marchés si la Fed venait à relever ses taux trop tôt. En Chine, les exportations ont reculé en janvier de 3,3% sur un an et les importations se sont effondrées de 19,9%, montrent les statistiques dévoilées dimanche par les douanes.

## ÉTATS UNIS

Wall Street a terminé en baisse lundi, affectée par des statistiques économiques chinoises décevantes et un climat tendu présidant aux négociations sur la dette grecque, mais le recul a été freiné par une nouvelle hausse des cours pétroliers. Les exportations de la Chine ont diminué de 3,3% annuellement en janvier et les importations se sont effondrées de 19,9%, contrastant nettement avec les variations attendues. "Grèce et Chine sont deux points négatifs mais évidemment, pour la Grèce ce n'est pas nouveau, rien qui surprenne vraiment les investisseurs", a observé Rick Meckler (LibertyView Capital Management). L'indice Dow Jones a perdu 95,08 points (0,53%) à 17.729,21. Le S&P-500 a cédé 8,73 points (0,42%) à 2.046,74. Le Nasdaq Composite a abandonné 18,39 points (0,39%) à 4.726,01.

## EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé lundi dans le rouge sous le double effet de la crise grecque, Athènes cédant 4,75% avec le nouvel effondrement de ses valeurs bancaires, et des chiffres plus mauvais que prévu du commerce extérieur de la Chine. Les violences en Ukraine ont aussi incité les investisseurs à la prudence, en particulier à Francfort, où le Dax allemand a perdu 1,69%. L'Allemagne est perçue comme une économie particulièrement exposée à la Russie, contre laquelle l'Union européenne a entériné lundi de nouvelles sanctions tout en reportant leur application. Les stratégestes de JP Morgan ont en outre abaissé leur recommandation sur le Dax, de "surpondération" à "neutre", en évoquant parmi divers facteurs les bonnes

performances récentes de la Bourse de Francfort. À Paris, le CAC 40 a reculé de 0,85% (39,95 points) à 4.651,08. Le Footsie britannique a baissé de 0,24% tandis que l'indice EuroStoxx 50 a abandonné 1,48% et le FTSEurofirst 300 0,64%.

## CHANGE

L'euro se stabilisait face au dollar lundi, dans un marché ballotté au gré d'informations et spéculations sur les négociations entre la Grèce et ses créanciers, sur fond de craintes d'une sortie du pays de la zone euro. Vers 17H00 GMT (18H00 HEC), la monnaie unique européenne valait 1,1320 dollar, contre 1,1316 dollar vendredi vers 22H00 GMT. Le devise européenne baissait face à la monnaie nipponne, à 134,38 yens contre 134,65 yens vendredi. Le dollar aussi reculait face à la devise japonaise, à 118,69 yens contre 119,00 yens la veille. L'euro avait déjà amorcé un rebond pendant les échanges asiatiques et en début d'échanges européens, en raison de "prises de bénéfices sur le dollar américain dans le sillage de son rallye haussier avec les chiffres de l'emploi aux États-Unis vendredi", commentait Adrian Raymond, analyste chez FXCM. Vers 17H00 GMT, la livre britannique baissait face à la monnaie unique européenne, à 74,38 pence pour un euro, comme face au dollar, à 1,5223 dollar pour une livre. La devise suisse se stabilisait face à l'euro, à 1,0473 franc pour un euro, ainsi que face au billet vert, à 0,9249 franc pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,2473 yuans pour un dollar, contre 6,2446 yuans vendredi. L'once d'or a fini à 1238,50 dollars au fixing du soir, contre 1241 dollars vendredi.

## PÉTROLE

Les cours du pétrole continuaient de grimper lundi en fin d'échanges européens, aidés par la nouvelle baisse du nombre de puits de forage en activité aux États-Unis, mais le marché demeurait prudent. Vers 17H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mars valait 58,36 USD sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 56 cents par rapport à la clôture de vendredi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance gagnait 1,55 USD à 53,24 USD. Les cours

du pétrole se stabilisaient, les actualités à tendances baissières et haussières s'équilibrent lundi, selon des analystes.

© 2015 La Nation

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**

# **M**ANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

## **LE DROIT SOCIAL DANS L'AGRICULTURE EN HAÏTI**

L'agriculture a un statut paradoxal en Haïti. Comme le fait remarquer la Banque mondiale, elle est « de loin l'activité économique et sociale la plus importante ». La majorité des Haïtiens (55 pour cent) vivent dans des zones rurales et l'agriculture emploie la moitié de la main-d'œuvre nationale (notamment 75% des Haïtiens à faibles revenus). Bien que sa part dans l'activité économique globale ait diminué depuis les années 1960, époque où elle représentait 50 pour cent, l'agriculture continue de représenter 28 pour cent du produit national brut (PNB). Or, bien qu'elle joue un rôle essentiel dans la vie haïtienne, les agriculteurs ne perçoivent qu'une part modeste du revenu national et bien peu de la protection sociale et du droit du travail. Membre d'une société diversifiée produit d'une histoire mouvementée, le droit du travail et le droit de la sécurité sociale ne les protègent pas.

### **I- UNE SOCIÉTÉ AGRICOLE DIVERSIFIÉE**

L'agriculture haïtienne est principalement une agriculture familiale de montage (80% du territoire est en zone montagneuse). On peut distinguer quatre catégories de personnes qui font fonctionner l'agriculture :

- Les grands propriétaires, dont chacun détient plus de 12,30 hectares. Ils "sont souvent absentéistes, cédant la plus grande

partie de leur terre en faire-valoir indirect ou en gérance avec utilisation exclusive de salariés.

- Les moyens propriétaires, dont les propriétés individuelles varient entre 5 et 12,30 hectares. Ils sont des acheteurs de main-d'oeuvre et cèdent éventuellement une partie de leurs terres en métayage.

- Les petits propriétaires, dont chacun cultive une propriété dont la superficie varie entre 0,6 et 5 hectares. Ils utilisent surtout la main-d'oeuvre familiale. Ils forment 44% des exploitants agricoles et possèdent 57% des terres.

- Les salariés agricoles, Cette catégorie est constituée de 50% d'exploitants agricoles.

## **II- DES EXPLOITANTS AGRICOLES AU STATUT FLOU**

La législation sociale ne s'applique que parcimonieusement aux exploitants agricoles .

### **A- UN STATUT CIVIL ET COMMERCIAL DIVERSIFIÉ ET COMPLEXE**

Selon les définitions de la FAO, « une exploitation agricole est une unité économique de production agricole soumise à une direction unique, comprenant tous les animaux qui s'y trouvent et toute la terre utilisée entièrement ou en partie pour la production agricole, indépendamment du titre de possession, du mode juridique ou de la taille ». Les exploitants agricoles sont donc les chefs de l'entreprise agricole. Ils exploitent leur capital, la terre principalement, soit en tant que propriétaire soit en le louant sous forme d'affermage ou de métayage. Le fermage et le métayage sont deux types de baux ruraux ayant chacun leur propre régime juridique. Leur distinction repose principalement sur le mode de rémunération, en nature ou en espèce. Selon l'article 91 du CT, les établissements de travail sont divisés en trois catégories: les établissements agricoles; les établissements industriels; les établissements commerciaux. Selon l'article 92 du CT les établissements agricoles sont ceux où s'effectuent les opérations de production de produits agricoles. Les statuts juridiques sont variés. On distingue les formes ci après :

Exploitation individuelle : exploitation prise en main par une seule personne à qui reviennent tous les droits de gérance, de prise de décisions et des responsabilités.

Association de fait : Décision de mettre des biens en commun sans acte juridique.

Société: contrat établi entre des personnes physiques ou morales, aux fins d'investir dans une exploitation agricole. Cette société est soumise aux lois et aux règlements juridiques relatifs aux sociétés.

Coopérative agricole : Coopérative qui exploite une entreprise agricole commune dont les membres attendent un avantage économique. C'est un groupement de personnes et non de capitaux. Une coopérative est régie par un principe de fonctionnement démocratique qui implique la participation de tous les membres à son administration.

État : Ce statut englobe les exploitations agricoles qui reviennent ou appartiennent aux institutions gouvernementales. Exemples: Les pépinières du Ministère de l'Agriculture, les pépinières d'amélioration des semences, les stations expérimentales.

Religieux: Lorsque la responsabilité et la prise des décisions au niveau de l'exploitation revient à une organisation religieuse.

## B- UN EMPLOYEUR SOUVENT MALGRÉ LUI

Selon l'article 19 du CT , un employeur est toute personne physique ou morale de droit civil ou de droit privé qui, en utilisant un contrat de travail, loue les services de personnes moyennant le versement d'un salaire pour l'exécution d'un travail déterminé. Un entrepreneur est donc toute personne qui engage les services d'une ou de plusieurs autres pour l'exécution d'un travail à son bénéfice avec ou sans les ressources fournies par ce dernier. En tant que chef d'entreprise, selon l'article 31 du CT , les obligations de l'employeur agricole identiques à celles de tous les employeurs sont les suivantes:

- a) déterminer par des règlements intérieurs les conditions de travail et les porter à la connaissance du travailleur;
- b) mettre à la disposition du travailleur des locaux de travail appropriés ainsi que des machines et des outils dans les conditions d'hygiène voulues, de sécurité et de bon fonctionnement;
- c) verser intégralement au travailleur et à échéance la rémunération prévue au contrat, après déduction faite de toute charge légale et conventionnelle conformément aux articles 143 et 147 du présent code;
- d) traiter le travailleur avec respect en ayant soin de ne lui infliger aucun mauvais traitement, verbal ou de fait;
- e) remplir toutes les autres obligations strictement stipulées au contrat.

Ces obligations sont rarement respectées . Pour faire fonctionner son exploitation, l'exploitant agricole doit en principe recruter des salariés qui sont régis par le code du travail . Cependant la main d'oeuvre agricole est difficile à identifier et donc à protéger socialement . Il y a les aides familiaux nombreux en Haiti . Cette qualité est reconnue aux descendants, ascendants, frères, sœurs et alliés au même degré du chef d'exploitation ou de son conjoint sous réserve qu'ils aient plus de 16 ans et qu'ils participent aux travaux de l'exploitation en qualité de non salariés. Cette définition exclut les oncle, tante, neveu, nièce, cousin et cousine. L'aide familiale doit vivre sur l'exploitation, participer à sa mise en valeur, et ne pas avoir la qualité de salarié ou d'associé de l'exploitation. La notion de rémunération obligatoire est absente : l'aide familiale est nourri et logé par le chef d'exploitation. Il y a aussi la main d'oeuvre familiale permanente composée de personnes faisant partie de la famille dont les services sont utilisés de façon régulière et continue sur l'exploitation durant au moins 6 mois, la main d'oeuvre agricole occasionnelle composée des personnes à qui on a recours une ou plusieurs fois durant la campagne agricole afin d'effectuer des tâches bien précises, mais qui ne travaillent pas d'une façon régulière ou continue. Cette main d'oeuvre occasionnelle peut être mobilisée à titre individuel ou dans un cadre de structure

traditionnelle d'association de travail dont on distingue deux grandes catégories: Eskwad. (Mera, ronde, chaines, douvan jou, colonne, laji bann etc.,...) qui sont des associations mutualistes d'échange de travail qui regroupent un nombre limité de travailleurs ayant en principe les mêmes droits et les mêmes obligations les uns envers les autres.

### C- L'ABSENCE D'AFFILIATION OBLIGATOIRE À LA PROTECTION SOCIALE

L'exploitant agricole a en principe un droit à la protection sociale. Cependant, il n'y a pas de régime obligatoire de protection sociale pour les indépendants . Selon l'article 3 du décret du 18 février 1975 les travailleurs indépendants dont font parti les exploitants agricoles ne sont pas obligatoirement assurés par la protection sociale. Ils doivent devenir assurés volontaires s'ils veulent bénéficier de la protection sociale . L'article 180 du CT en dispose de même pour l'assurance vieillesse. Cependant, la plupart des exploitants agricoles ne font pas l'effort d'adhérer par méconnaissance ou du fait de la lourdeur bureaucratique qui les en dissuade ce qui confirme que la protection sociale comme le droit du travail en général restent très largement ineffectifs. Le dernier à réaliser qu'il est le chef d'une entreprise, c'est le petit exploitant agricole . Il ignore le plus souvent ses obligations d'employeurs comme les droits qui lui sont reconnus. L'absence de ces stabilisateurs sociaux explique pour une bonne part la misère agricole et la marginalisation du monde agricole.

### **III- UNE LÉGISLATION LE PLUS SOUVENT NON APPLIQUÉE AUX SALARIÉS AGRICOLES**

Les salariés agricoles ne sont pas mieux lotis . Ils sont en principe régis à la fois par le droit du travail et le droit de la protection sociale .Mais comme pour beaucoup d'autres salariés les règles ne sont pas toujours appliquées .

#### A-LE DROIT DU TRAVAIL

Les salariés agricoles sont régis par le titre v chapitre 11 du code du travail . L'article 381 de ce code rend applicables aux travailleurs

agricoles les dispositions du code du travail relatives aux contrats de travail aux conditions de travail et aux conflits de travail .L'article 372 du CT définit le travailleurs agricole comme une personne qui exécute pour le compte d'un tiers et contre rémunération les travaux habituels d'une exploitation agricole ou d'une entreprise d'élevage . Le droit applicable prévoit des exceptions . Sont exclus selon l'article 373 du CT, les travaux à caractère industriel ou commercial dérivés de l'agriculture qui ne sont pas considérés comme travaux agricoles. De même , les régisseurs , gestionnaires , comptables ou employés administratifs des entreprises agricoles ne sont pas considérés comme des salariés agricoles . Il en est de même des salariés des exploitants agricoles et des entreprises d'élevage ayant un caractère exclusivement familial. L'article 375 du CT pose aussi le principe que si un chef de famille est recruté en qualité de travailleur agricole le recrutement ne doit pas être considéré comme impliquant le recrutement d'un membre quelconque de sa famille . Par conséquent la femme et les enfants du chef de famille qui accomplissent un travail auxiliaire ou complémentaire des travaux effectués par le salarié chef de famille sont considérés comme liés à l'employeur à condition que ce dernier ait donné son consentement exprès à leur participation au travail . Le code du travail régleme avec minutie les conditions d'embauche du salarié agricole .Le contrat de travail du salarié agricole peut être écrit ou verbal ( art 377) . La durée maximum de service qui pourra être prévue explicitement ou implicitement ne peut excéder douze mois si le travailleur agricole n'est pas accompagné de sa famille . Lors de son embauche, il sera soumis à un examen médical à la charge exclusive de l'employeur . Par ailleurs toute exploitation agricole ayant au moins 20 salariés sera tenu de fournir gratuitement une assistance médicale à ses travailleurs ainsi qu'aux membres de sa famille vivant avec eux dans l'exploitation. L'employeur devra aussi encourager les travailleurs agricoles à envoyer leurs enfants à l'école. Lorsque l'exploitation sera située loin d'un centre d'approvisionnement, l'employeur encouragera les travailleurs à participer à la création de groupements coopératifs destinés à fournir aux travailleurs et à leur famille les marchandises nécessaires à leur entretien et de groupements de developpement communautaire . Dans l'agriculture suivant le mode de paiement, le travail salarié revêt deux formes : travail à la journée ("achté

journalé" et "pran journalé"), travail à la tâche ("bay anpèyan" et "pran anpèyan"). La journée comprend deux parties ("dèmi journalé"). Le matin, de sept heures à midi ; l'après-midi, de une heure à trois. On donne aux hommes une heure pour le repas de midi, c'est le "paré midi". "L'anpèyan" désigne le travail au forfait ; l'exploitant s'entend avec le travailleur et l'on fixe un prix pour la réalisation d'une tâche spécifique. On donne au travailleur une petite avance ("avaloua"), le reste lui étant versé une fois le travail terminé. Il existe autant de types d'anpèyan que de tâches agricoles : on distinguera notamment l'anpèyan "bité" (labourage) et l'anpèyan "séklé" (sarclage). Si l'achat de journées domine pour les plantations, le travail au forfait est le plus utilisé pour les labours et les sarclages. Le travailleur quant à lui préfère le travail au forfait au travail à la journée ; il reste relativement libre d'organiser son travail comme il l'entend, il peut multiplier le nombre de ses engagements en faisant appel aux membres de sa famille pour l'aider, et il touchera toujours un bon montant à la fin ("on kòb an plin") ; s'il ne travaille qu'à la journée, son argent est dépensé avant même qu'il ne l'ait en poche. La forme la plus répandue de mobilisation du travail au sein des petites exploitations reste le coup de main ("koutmin") : "aujourd'hui tu travailles dans mon jardin ; demain je travaille dans le tien". On précisera qu'on ne travaille pas pour l'argent mais que l'on se rend mutuellement service. La constitution de tels groupes de travail est fluctuante mais les mêmes personnes tendent toujours à se retrouver ensemble. Autre forme non monétarisée de paiement : le paiement par "ransyon" ('ration') ou par "lo". Cette forme de paiement en nature se pratique surtout au moment des récoltes de patates et de maïs qui amènent souvent de grands rassemblements de travailleurs ; on leur remettra un lot de patates ou un tas de maïs, pour les récompenser de leur peine : Il faut enfin mentionner pour ce qui est de la culture de la canne, une association métayage/travail salarié particulièrement profitable aux propriétaires de terres à canne. On donnera à planter une parcelle en patates à des métayers (demoitiés) qui à cette fin opéreront eux-mêmes tous les travaux de labourage sans que ceux-ci ne coûtent rien au propriétaire du sol ; ce dernier engagera par la suite du travail salarié pour planter la canne dans les canaux ("nan kanal la"). La moitié des patates reviendra au propriétaire du sol qui recueillera d'autre part la totalité de la canne sans avoir eu à

déboursier quoi que ce soit pour le labourage. Ce mode d'exploitation est très répandu dans la plaine de Léogane même sur les grandes exploitations d'un seul tenant. Enfin, particulièrement sur les grandes exploitations, il faudra s'enquérir de la présence ou non de gérants ("Jéran"). Un gérant est l'homme à qui un propriétaire absentéiste confie la gestion de ses terres ; il peut être un salarié à temps plein ou encore le premier des métayers d'un gros propriétaire foncier, celui à qui tous les autres rendent compte. Dans les deux cas, le gérant est aussi un petit paysan qui étendra aux grandes exploitations dont il s'est vu confier la responsabilité, les modes d'exploitation utilisés par la paysannerie parcellaire dont il est issu. Des dispositions particulières sont prévues dans le domaine de la rémunération et de la durée du travail . En effet pour une journée de huit heures, le salaire payable en espèces et en monnaie à cours légal sera conforme au salaire minimum en vigueur. Eventuellement, le salaire pourra être payé partiellement en nature mais la composante nature ne pourra en aucun cas représenter l'équivalent de plus de la moitié du salaire total .Le salaire est payé par quinzaine. En ce qui concerne la durée du travail , en cas d'absolue nécessité, cette durée pourra être exceptionnellement augmentée pour atteindre dix heures par jour sans excéder 56 heures par semaine .Les heures supplémentaires seront payées avec une majoration de 50 %. Enfin en ce qui concerne les droits collectifs les salariés agricoles jouissent des mêmes droits d'association et de liberté syndicale que ceux assurés aux autres travailleurs par le code du travail . Ainsi , ils ont le droit de se syndiquer ou de créer des organisations syndicales , de faire grève et de négocier des accords collectifs .

## B- LE DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE

Les salariés agricoles sont assujettis à la protection sociale applicable en principe à tous les salariés du secteur privé . La protection sociale haïtienne comporte deux piliers . Un pilier de l'assurance qui comporte deux institutions: l'Office National d'Assurance Vieillesse (ONA) qui gère les pensions des travailleurs du secteur privé, et l'Office Accidents du Travail, Maladie et Maternité (OFATMA) qui, depuis sa création en 1967 offre aux travailleurs du secteur privé une assurance et des services de santé pour les accidents du travail, et également, depuis la deuxième

moitié des années 2000, une assurance et des services de maternité. Ce pilier contributif intègre aussi la Direction de la Pension Civile du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) qui gère les retraites des fonctionnaires et des anciens militaires. Quant à la santé des fonctionnaires publics, employés temporaires et les pensionnaires de l'état, le MEF a passé depuis 2000 un contrat avec une entreprise privée (Groupe Santé Plus) pour la fourniture d'une assurance santé au lieu de faire appel à l'OFATMA. En raison d'une organisation administrative défailante seul un nombre limité de salariés est pris en charge . Un pilier de l'assistance sociale qui comprend trois axes, sous la coordination du Ministère des affaires sociales :

i) Le logement social pris en charge par l'Entreprise Publique de Production de Logement Social (EPPLS) et L'Unité de Construction de Logement et Bâtiments Publics (UCLBP), remplit une mission du même ordre;

ii) Les transferts monétaires directs aux personnes défavorisées sont gérés par la Caisse d'Assistance Sociale;

iii) Le soutien aux personnes handicapées à travers le Conseil national sur la Réhabilitation des Handicapés (CONARHAN).

Au sein du pilier d'assistance sociale, on trouve également le Fonds d'Assistance Economique et Social (FAES) qui agit sous la tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF). Le FAES est notamment chargé d'orienter les fonds des bailleurs multilatéraux vers des projets communautaires dans le but d'élargir l'accès de la population aux services sociaux, économiques et financiers, et de renforcer les capacités locales et nationales en matière de gouvernance . Il supervise également des projets d'assistance sociale, répond aux situations d'urgence dues aux catastrophes naturelles et s'investit dans la promotion sociale en soutenant des activités productives et des institutions de micro-finance. Parallèlement, et toujours sous la tutelle du MEF, le Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD) assume des fonctions similaires à celles du FAES. Ce bureau oriente les fonds de la coopération bilatérale vers des projets de travaux publics, d'agriculture, d'infrastructure de santé et d'éducation afin

de créer des emplois temporaires et réduire l'insécurité alimentaire. La frontière entre l'assistance et la promotion sociale est tenue en matière de sécurité alimentaire, domaine dans lequel opère le programme contre la faim et la malnutrition Aba Grangou. Créé en 2012, dans le cadre de la Coordination Nationale de la Lutte contre la Faim et la Malnutrition (COLFAM), Aba Grangou cherche à donner une cohérence programmatique aux projets dispersés entre 9 ministères, 7 organismes publics autonomes, la Croix Rouge Haïtienne et dans 21 programmes gouvernementaux. Pour être complet, il convient d'ajouter le nouveau pôle de lutte contre la grande pauvreté dont les grandes lignes se trouvent dans la stratégie nationale d'assistance sociale dénommée EDE PE adopté en 2013. Ce programme qui réunit 15 sous programmes se déploie dans trois directions : l'assistance sociale, le capital humain et bourad ekonomi. On peut citer parmi ces sous programmes, le Programme National des Cantines Scolaires (PNCS), le Programme de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire (PSUGO). Ces est ouvert aux personnes vivant dans la pauvreté. Plus de 2 millions de personnes dont de nombreux agriculteurs confrontés à la pauvreté extrême ont bénéficié des divers programmes depuis leur mise en place.

Le monde agricole dans toutes ses composantes, indépendants et salariés, ne bénéficie guère de la protection fournie par le droit du travail et le droit de la protection sociale. L'absence de ces amortisseurs sociaux explique pour une bonne part le dénuement dans lequel se trouve cette partie de la population. La responsabilité en incombe aux dirigeants qui dans ce domaine se sont contentés le plus souvent de paroles et pas d'actes. À leur décharge, il faut faire remarquer que la complexité de la sociologie agricole haïtienne, notamment la difficulté à distinguer clairement les indépendants des salariés, rend difficile l'élaboration d'une législation sociale adéquate. Cependant sans amortisseurs sociaux fiables il n'y aura pas d'amélioration de la situation sociale. Le financement régulier des coûts de l'homme étant un service public, il est urgent délaborer une législation sociale adaptée à cette complexité.

**JEAN PAUL ELUTHER**

© 2015 La Nation

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD ELUTHER ET LE CABINET DE CONSULTANT INTERFACE**

# T TABLEAU DE BORD

## LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2015 à 9,61euros de l'heure. Avec cette hausse , le salaire minimum passe à 1457,52 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum devrait être différent .

## INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au troisième trimestre 2014, l'indice de référence des loyers est de 125,24 et augmente de 0,47% sur un an. .

## INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

## INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

## POPULATION

POPULATION 2012: 410 335 habitants

## OFFRE

PIB 2013 : **8103** dont 34 % de PIB non marchand ( 2 732 )

IMPORTATIONS 2013: **2897**

RESSOURCES TOTALES : 11 000

## DEMANDE

CONSOMMATION 2013: 8 491 ( **4928** ménages et **3563** administration )

INVESTISSEMENT 2013 : **1465**

EXPORTATIONS 2013 : **830**  
DEMANDE TOTALE : 11 000

## **PRIX**

DÉCEMBRE 2014 : 0,8 % sur un mois ; 0,6 % sur un an.

## **EMPLOI , CHÔMAGE**

DEMANDEURS D'EMPLOI ( A B C D E) en novembre 2014: 74270 ( 0,2% sur un mois et 5 % sur un an ).

OFFRES D'EMPLOI en novembre 2014 : 720 ( - 1 % sur un mois ).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand )

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires ( état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

## **ENTREPRISES CRÉÉS**

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE**

[http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire\\_economique\\_c/](http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/)

# **LA NATION POUR VOUS INFORMER**

**SUIVEZ NOUS SUR**  
**LES RÉSEAUX SOCIAUX**